



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le public est informé qu'une consultation du public sera ouverte **du 5 décembre 2016 au 2 janvier 2017 inclus en mairie de Chameyrat** sur la demande présentée par la société COLAS SUD OUEST dont le siège social est situé Avenue Charles Lindbergh BP 342 – 33694 Mérignac, relative à l'exploitation d'une installation de stockage de déchets inertes au lieu-dit Hautefage sur le territoire de la commune de Chameyrat.

Le projet présenté par la société COLAS SUD OUEST porte sur le stockage de déchets de chantier et de matériaux en provenance de Tulle et de son agglomération sur la parcelle cadastrée AD 441 de la commune de Chameyrat pour une durée de 15 ans. Le volume maximal de déchets inertes stockés est fixé à 45 000 m³, soit environ 63 000 t.

Ce projet relève de la rubrique 2760.3 - *Installation de stockage de déchets inertes* de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant toute la durée de la consultation du public, chacun pourra prendre connaissance du dossier déposé en mairie de Chameyrat et formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet les jours et heures habituels d'ouverture au public, à savoir :

- **du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 ;**

- **le vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.**

Les observations pourront également être adressées au préfet par courrier (Bureau de l'urbanisme et du cadre de vie – 1 Rue Souham BP 250 19012 Tulle Cedex) avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L.512-7 du code de l'environnement ou un arrêté de refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, la demande de l'exploitant, l'avis au public ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Corrèze à l'adresse suivante :
<http://www.correze.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>.

Pour le préfet et par délégation,
Le directeur des relations avec les
collectivités locales

Claudine Lafarge